



# **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

## **COMMUNE DE SAINT-VINCENT-STERLANGES**

# SOMMAIRE

---

## **I. Diagnostic des risques**

I-1 Présentation de la commune	p. 1
I-2 Liste des risques majeurs	p. 1

## **II. Descriptif du risque et enjeux**

**p.2-3**

## **III. Stratégies d'actions**

III-1 Alerte de la population	p.3-4
III-2 Sécurisation des zones	p.4-5
III-3 Accueil, hébergement et ravitaillement	p.5-6

## **IV. Organisation communale**

IV-1 Organigramme (Annexe)	p.6
IV-2 Poste de Commandement Communal (PCC)	p.6
IV-3 Déclenchement du PCS	p.6

## **V. Annexes**

V-1 Arrêté communal	p.7
V-2 Référents Quartiers	p.8
V-3 Organigramme	p.9
V-4 Carte communale	p.10
V-5 Cartographie des risques	p.11
V-6 Lieux stratégiques	p.12
V-7 Annuaire de crise	p.13-18

# I – Diagnostic des risques

## I-1 Présentation de la Commune

St Vincent-Sterlanges est une commune de 750 habitants située sur l'axe Nantes-La Rochelle.

La commune d'une superficie de 445 hectares est essentiellement constituée d'une partie agglomérée divisée en deux zones par la Route Départementale 137. ***Carte en Annexe.***

Sans activité touristique particulière il y a cependant plusieurs gîtes et chambres d'hôtes situées :

- 1 Place de la Mairie « Le Smile »
- 3 Rue Nationale « Hôte l'Esterlanges »
- 23 Rue de Meslon « Chez Mme Biteau »
- 54 Rue de Sainte-Cécile « Le Petit Logis »
- 27 Rue de Sainte-Cécile « Chez M. Caignon »

La commune est dotée de 7 Etablissements Recevant du Public (E.R.P) :

- 2 écoles primaires regroupant environ 90 élèves
- Un restaurant scolaire qui accueille une soixantaine d'élèves
- Une garderie périscolaire accueillant une trentaine d'enfants matin et soir
- Une bibliothèque
- Une salle des fêtes pouvant accueillir 200 personnes à table
- Une mairie
- Une église
- Une salle utilisée par les associations
- Un local social

Le tissu économique de la commune est très modéré avec :

- 1 entreprise de travaux publics
- 1 entreprise de stockage de céréales
- 1 agriculteur et 1 aviculteur
- 6 artisans-commerçants.

## I-2 Liste des risques majeurs

### I-B-1 Risques naturels

- a. Inondation
- b. Tempête – neige- verglas
- c. Séisme
- d. Sècheresse

### I-B-2 Risques technologiques

- e. Risque industriel
- f. Pollution
- g. Transport de matières dangereuses
- h. Accident de la circulation compte tenu de l'intensité du trafic.

### I-B-3 Risques sanitaires

- i. Canicule – grand froid
- j. Pandémie
- k. Grippe aviaire

## II – Descriptif du risque et enjeux

### II-1-A Inondation

La commune est concernée par les crues du Lay mais de mémoire des personnes âgées de la commune il n'y a pas eu de crues ayant entraîné de risque pour la population.

Seules deux habitations au lieu-dit Le Moulin de Gravereau sont concernées dont une résidence secondaire. (cf copie du Plan de Prévention des Risques d'Inondation jointe en annexe).

Présence d'une écluse privée en bon état de fonctionnement qui permet de réguler le débit d'eau.

**Localisation sur carte « Cartographie des risques »**

### II-1-B Tempête, Neige, Verglas

Des tempêtes assez importantes marquent les mémoires ainsi que certaines vagues de froid accompagnées de neige et de verglas.

Toute la population est potentiellement concernée par le risque de tempête, une vigilance particulière est effectuée pour les 2 écoles.

Par ailleurs un autre lieu sensible est recensé dans la commune : le site des fours à chaux désaffectés situés sur le bord de la RD 39. Bâtiments en ruine avec des couvertures en tôles susceptibles de s'envoler lors de forts coups de vent.

**Localisation sur carte « Cartographie des risques » : point sensible**

### II-1-C Séisme

Le département de la Vendée est classé en zone de sismicité modérée. En cas de séisme toute la population est potentiellement concernée.

Aucun séisme recensé n'a entraîné des dégâts matériels ou humains sur la commune.

### II-1-D Sècheresse

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soit affectés.

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles graduées et temporaires selon 4 niveaux de gravité : Vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

### II-2-A & B Risque industriel et pollution

Les silos de stockage d'engrais et de céréales de l'entreprise Agro Bocage située route de Saint Germain sont soumis au risque d'explosion due à la fermentation des céréales. En cas d'accident, risques d'émanations toxiques.

Des citernes de gaz (capacité de 8 tonnes) alimentent les élevages de volaille situés entre la RD 137 et la RD 39. Il y a risque d'explosion et d'incendie.

**Localisation sur carte « Cartographie des risques » : industrie**

Une pollution de la terre pourrait être recensée si les réserves de gasoil de l'entreprise de travaux publics venaient à se répandre sur le sol (entreprise située sur la RD39). Idem pour le stockage de fuel d'Agro Bocage.

Les agriculteurs utilisent également du gasoil et des engrais. Leurs modestes réserves pourraient s'écouler sur le sol, exploser ou prendre feu.

## **II-2-C Transport de Matières Dangereuses**

La commune est traversée par la RD 137 comptabilisant une moyenne de 8 000 véhicules par jour dont 30 % de poids lourds. Le risque d'accident de camions transportant des produits toxiques, inflammables ou explosifs est donc relativement important. Le Petit Lay passant sous la route départementale à l'entrée Nord de la commune, une éventuelle pollution peut être envisagée en cas de renversement d'un camion transportant des produits dangereux.

## **II-3 Canicule, grand froid et pandémie**

II-3-A Dans le cadre du Plan Canicule préconisé par la Préfecture, les personnes seules, âgées ou vulnérables ont été recensées et font l'objet d'attention particulière de la part de la commune.

II-3-B Idem en période de neige, verglas et de pandémie empêchant les gens de circuler librement pour s'approvisionner

II-3-C La grippe aviaire : réactivité et suivi des services d'abattages et d'évacuation

## **II-4 Risque d'accident de la circulation**

Si un accident survient dans la traversée de l'agglomération, suivant la nature du véhicule accidenté et de son contenu, les conséquences peuvent être très importantes voire catastrophiques pour la population.

# **III – Stratégies d'actions**

## **III-1 Alerte de la population**

### **Inondation**

Consulter les sites : <http://vigicrues.gouv.fr> et <http://france.meteofrance.com/vigilance/accueil>

Si alerte orange déclenchée par la Préfecture, Le Maire téléphone aux élus qui préviennent en diffusion pyramide par secteur de distribution (Annexe 2)  
Mise en place d'un passage camion avec le porte-voix.

Si alerte rouge (montée des eaux très importante), Le Maire fait évacuer les habitants. Il fait mettre les meubles en sûreté. Il interdit l'accès à la zone en faisant installer des barrières au bout du chemin qui conduit au lieu-dit concerné.

### **Tempête, neige, verglas et orages**

Affichage en Mairie du bulletin d'alerte météo transmis par la préfecture.  
Diffusion sur le site internet et la page Facebook de la commune.

Si alerte rouge, l'information sera diffusée par les élus et leur secteur de distribution (Annexe 2). L'agent technique communal passera dans les rues avec un porte-voix ou un mégaphone pour prévenir la population.

### **Risques industriels, Transport des matières dangereuses (TMD) ou accident divers**

Le Maire pourra si besoin faire mettre en place des barrières pour délimiter un périmètre de sécurité déterminé par les Pompiers.

### **Dans tous les cas : Communication et information de la population**

Diffusion d'informations importantes par véhicule avec porte-voix ou communiquées par les élus et par secteur de diffusion (ex : interdiction d'utiliser l'eau du robinet si pollution) et le site internet de la commune ainsi que la page Facebook.

Le Maire et les adjoints se chargeront de contacter les référents de quartier afin qu'ils diffusent l'information aux administrés selon leur secteur prédéfini (Annexe 2).

Affichage à la Mairie, dans les commerces, l'église, abris bus.

## **III-2 Sécurisation des zones**

### **Inondations, tempête, orage, vents violents**

L'agent technique communal et le Maire font un état des lieux.

Si des dangers sont présent sur les routes départementales, ils en informent les services de l'Agence Routière Départementale et sécurisent la zone en attendant l'intervention des agents de l'ARD.

Si des obstacles encombrent les rues ou les routes de campagne, dans la mesure de leurs possibilités ils dégagent les voies de circulation.

Si nécessaire, ils font appel à l'entreprise de travaux publics ou à un agriculteur pour qu'il intervienne avec du matériel adéquat.

Ils préviennent du danger et sécurisent la zone en installant des panneaux, des barrières ou des rubans de chantier.

Si existence de personnes sinistrées il est fait appel aux pompiers et à la Protection Civile.

### **Neige, verglas ou grand froid**

L'agent technique communal nettoie les points stratégiques (bande stop, accès au dépôt de pains, aux écoles, ...) en déneigeant, en salant ou en sablant.

### **Risques industriels**

Soutien des services de secours en alertant la population avec un porte-voix.  
Sécurisation des zones en collaboration avec l'agence routière et la Gendarmerie.

## **Séisme**

Sécurisation des zones en collaboration avec l'agence routière et la Gendarmerie.

## **Pandémie ou pollution**

Fermeture administrative des écoles, demande de confinement de la population sur ordre du Préfet.

Distribution de masques, de médicaments.

Mise à disposition d'une ou plusieurs salles pour vaccination.

## **Dans tous les cas : Matériel**

Réquisition de barrières de sécurité dans les communes limitrophes, de groupes électrogènes pour production d'électricité, de lampes torches, etc ...

## **III-3 Accueil, hébergement et ravitaillement de la population**

### **Relogement des personnes sinistrées**

Mise à disposition de la salle des fêtes, de la cantine, de la Mairie, des écoles, de la salle des associations voire de l'église.

***Voir Carte « Lieux stratégiques »***

Ravitaillement en s'approvisionnant au centre commercial le plus proche et au dépôt de pains de la commune.

Appel à la générosité pour recueillir des couvertures ou du matériel en attendant l'arrivée des services officiels de secours.

Faire appel aux associations (protection civile, croix rouge, ...)

### **Moyens humains**

Réquisition du personnel administratif de la mairie pour répondre aux interrogations des gens (sterlangeais ou familles d'accidentés), pour les orienter ou les informer sur les mesures mises en place.

Organisation de distribution d'eau, de denrées alimentaires, de médicaments (ex comprimés d'iode si pollution nucléaire) : salle des fêtes, cantine, écoles.

***Voir Carte « Lieux stratégiques »***

Prise de contact avec le service des aides à domicile ou divers bénévoles pour visiter et apporter du soutien ou du secours aux personnes vulnérables (seules, handicapées ou âgées).

### **Lieux stratégiques**

***Voir Carte « Lieux stratégiques »***

✓ Poste médical avancé : Salle des fêtes André Fonteneau

✓ Poste de commandement communal établi à la Mairie

- ✓ Place de la Mairie, réservée aux personnes du poste de commandement et services de secours (CRM).
- ✓ Accueil population sinistrée et distribution de matériel ou denrées alimentaires : salle André Fonteneau, cantine
- ✓ Chapelle ardente : église
- ✓ Zone d'évacuation d'urgence par hélicoptère : terrain de football.

## IV - Organisation communale

### IV-1 Organigramme (Annexe)

### IV-2 Poste de Commandement Communal (PCC)

Le Maire Valérie Tonarelli, est le directeur des opérations de secours. Avec le directeur adjoint, Dany Guinaudeau, premier adjoint et le suppléant Magali Bonnière ils installent le PCC à la Mairie.

La ligne directe du bureau du maire (02.51.40.28.49) est réservée aux communications avec les autorités et les secours.

Ensemble ils vont :

- Analyser la situation et adapter le dispositif suivant la nature et l'ampleur du sinistre.
- Recenser les personnes pouvant être impliquées dans l'événement
- Déterminer les actions nécessaires à la sauvegarde des sinistrés et à la préservation des biens.
- Alerter et informer la population si nécessaire
- Coordonner et gérer la mise en œuvre des actions sur le terrain
- Faire réquisitionner et acheminer les moyens nécessaires
- Faire remonter l'information vers les services opérationnels (SDIS-Gendarmerie-Police)

### IV-3 Déclenchement du PCS

Si la Préfecture envoie un message d'alerte rouge à la Mairie ainsi qu'au Maire, celui-ci appelle ses adjoints, la secrétaire de mairie et toutes les personnes indiquées sur l'organigramme afin de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde. Le PCS sera déclenché, la Mairie en informera la Préfecture et les services de secours.

## V – Annexes

# V – 1 Arrêté Communal

**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 ;

**Vu** le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi du 13 août 2004 précitée ;

**Vu** la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

**Considérant** que la commune est exposée à des risques tels que :

- Inondation
- Tempête – neige- verglas
- Séisme
- Risque industriel
- Pollution
- Transport des matières dangereuses
- Accident de la circulation compte tenu de l'intensité du trafic.
- Canicule – grand froid
- Pandémie

**Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**Le Maire de la commune de Saint-Vincent-Sterlanges arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan communal de sauvegarde de la commune de **Saint-Vincent-Sterlanges** est approuvé.

**Article 2** : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée (Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)),
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Vendée (SDIS),
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM).

Fait à **Saint-Vincent-Sterlanges**,  
Le 04 Avril 2025

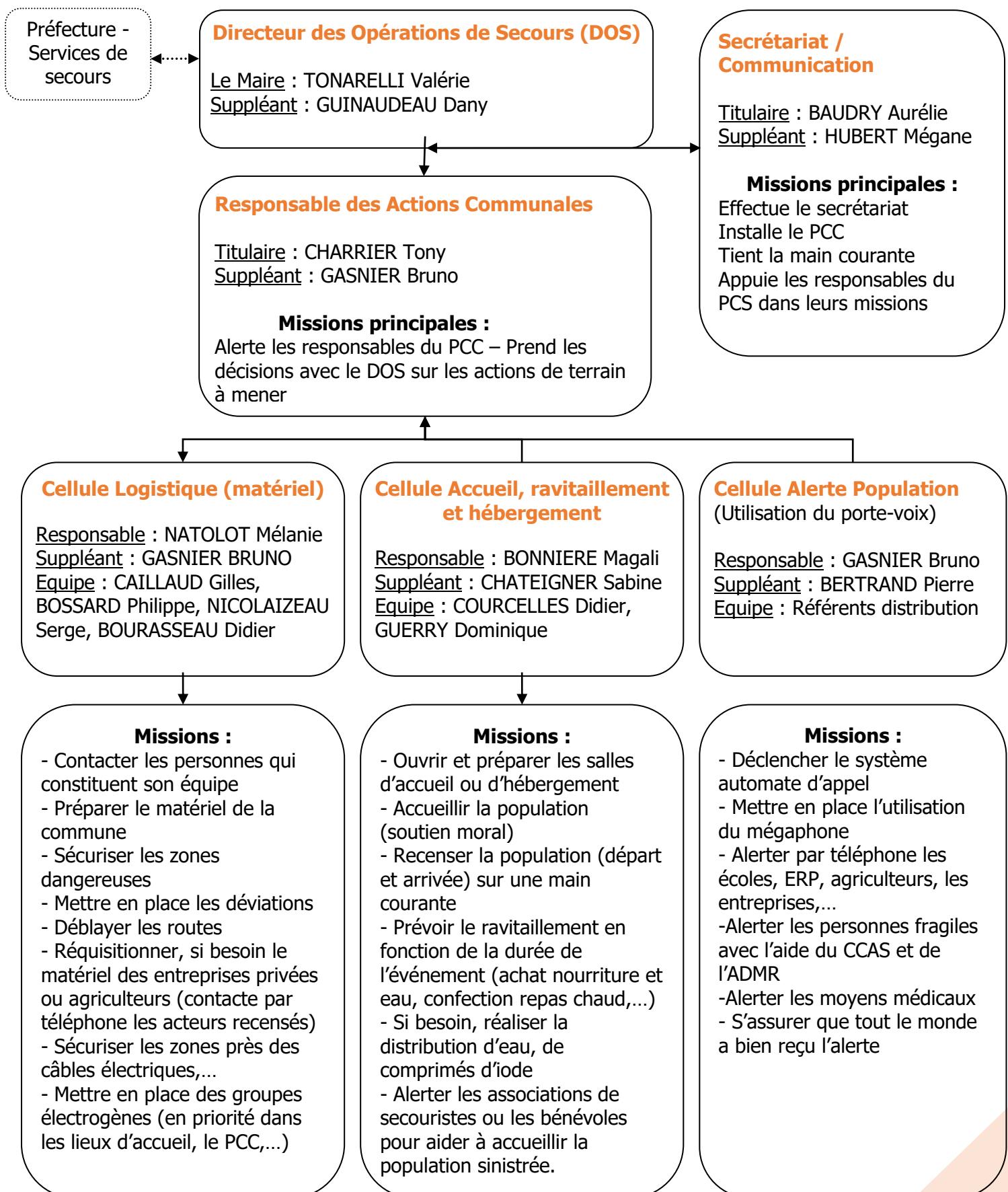
Le Maire, Tonarelli Valérie,



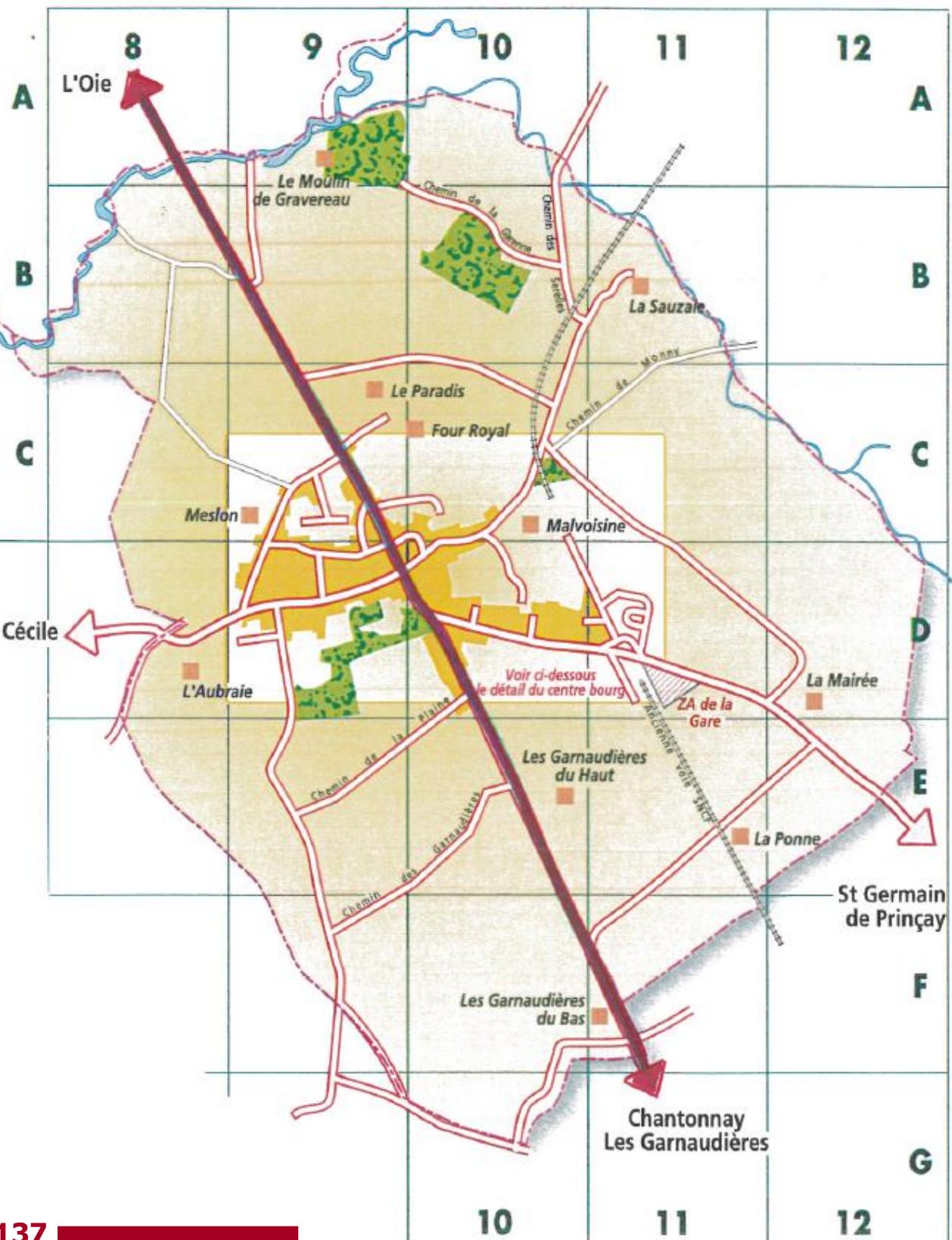
## V – 2 Référents Quartiers

NOM Référent	Secteur
Guinaudeau Laetitia	Rue des Roches (de la rue Nationale jusque N °26) Cité des tonnelles Rue du Stade Patricia Gallard-La Tranchais Ecole privée (y compris Brouard)
Didier Courcelles	Rue Nationale (de rue Malvoisine Ste Cécile jusqu'à rue de la Fortune) Rue du Puits
Pierre Bertrand	Rue de Malvoisine (de la rue Nationale à la Sauzaie)
Guinaudeau Dany	Aubraie Rue de Ste Cécile (entre l'Aubraie et la rue Guinot, y compris le n° 31- Daniel Guitton) Impasse de l'Ormeau Rue du Renclos
Dominique Guérry	La Versenne des Ormeaux 1 La Ponne 2 La Petite Mairée 14 Rue des Roches (du 39 jusqu'à la cité des tonnelles) 6+7 La Grande Mairée 6
Magali Bonnierre	Rue de Meslon (de la rue nationale jusqu'au n° 18 inclus de la rue de l'église) Cité du Coudrais
Sabine Chateigner	Place des pommiers Entreprise Guinaudeau Rue et impasse des Tonnelles Rue de la Prairie Rue du Vignoble
Tony Charrier	Les Garnaudières La Salette, la Petite Plaine Place de la Mairie Rue Nationale (de la place de la Mairie/Malvoisine jusque chez Jouteau)
Claude Beneteau	Rue Guinot Rue de Meslon (à partir de la rue de Ste Cécile jusqu'au n° 20 inclus de la rue de l'Eglise) Rue de l'église
Mélanie Natolot	Rue de la Fortune Le Moulin de Gravereau Le Four Royal Le Paradis Gravereau Impasse de l'Ouche à Baud
Agnès Bousseau	Résidence Chapeau Rouge Rue de Bel air Rue de Sainte Cécile (entre la rue Nationale et la rue Guinot y compris le n° 29 - chez Guillaume Caignon)

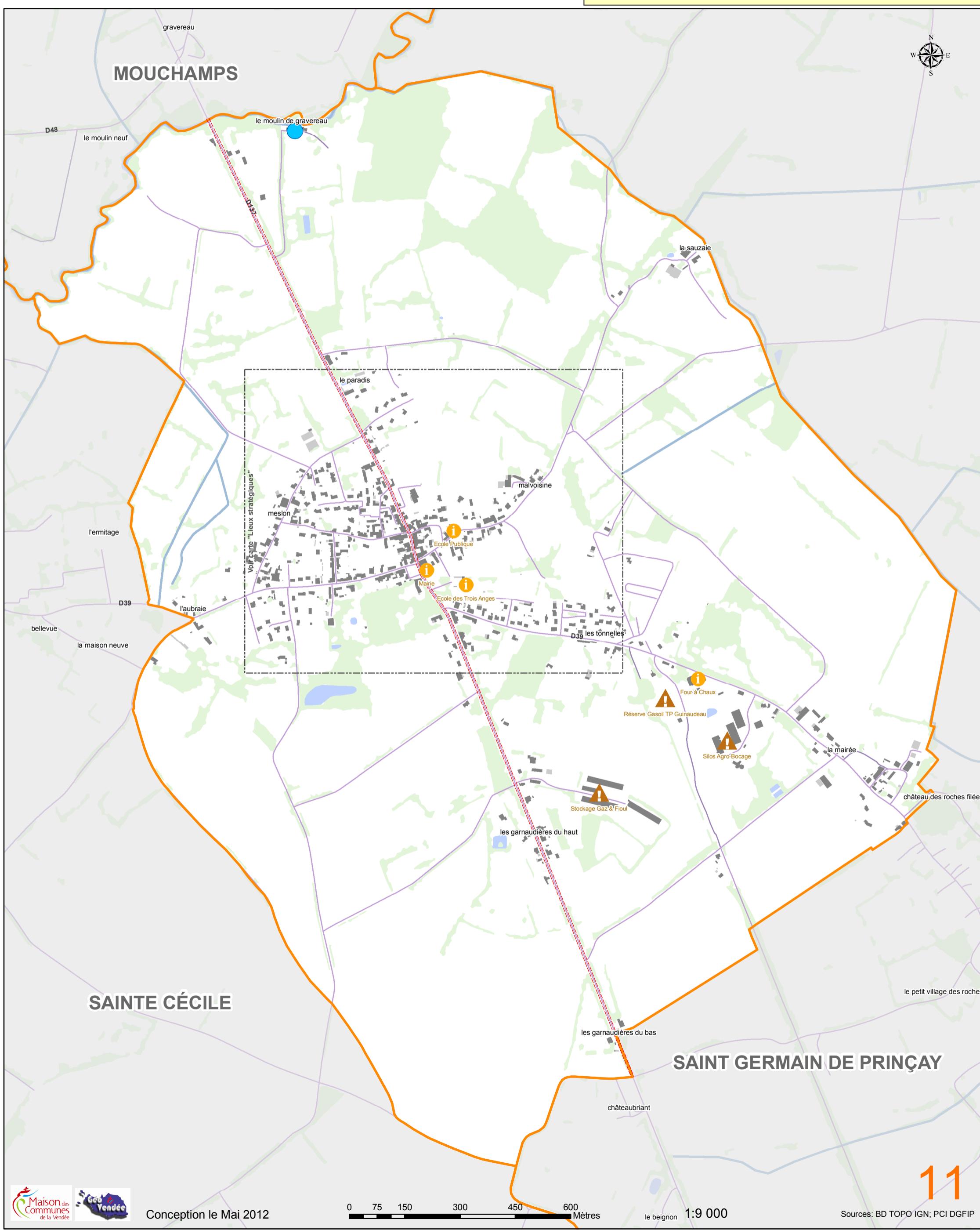
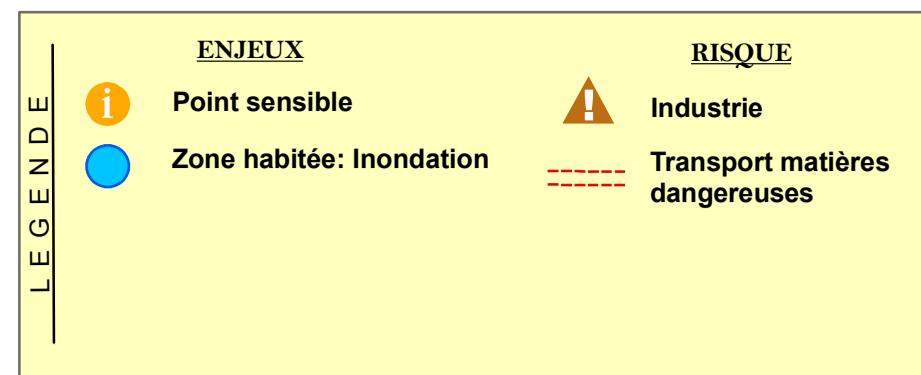
## V – 3 Organigramme



## **V – 4 Carte Communale**



# ST VINCENT STERLANGES: V-5 Cartographie des risques



V-6

The logo for Poste Médical, featuring a red cross inside a white square, with the text "Poste Médical" to its right.



### V-7-1 Personnes à contacter

#### **Préfecture de la Vendée**

02.51.36.70.85

Permanence 24H/24H, demander le sous-préfet de permanence

#### **SDIS**

02.51.45.10.18 – 02.51.36.54.36

#### **Gendarmerie La Roche sur Yon**

02.51.45.19.00

#### **Gendarmerie Chantonnay**

02.51.94.30.20

#### **Bureau du Maire**

02.51.40.21.71

### V-7-2 Maire & Conseil Municipal

#### **Tonarelli Valérie, Le Maire**

07.72.72.24.50 – 02.51.40.21.71

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

#### **Guinaudeau Dany, 1er Adjoint**

06.18.42.35.44

Directeur Adjoint

#### **Bonnière Magali, 2ème Adjoint**

06.13.99.12.22

Responsable accueil population & intendance

#### **Beneteau Claude, Conseiller Municipal**

06.24.98.23.59

Responsable des actions communales

#### **Bousseau Agnès, Conseillère Municipale**

06.89.43.22.34

Responsable du matériel

#### **Charrier Tony, Conseiller Municipal**

06.88.45.18.61

Renfort

#### **Chateigner Sabine, Conseillère Municipale**

06.14.79.17.57

Renfort

#### **Courcelles Didier, Conseiller Municipal**

06.81.20.81.16

Renfort

**Guinaudeau Laetitia, Conseillère Municipal**

06.31.78.68.02

Renfort

**Natolot Mélanie, Conseillère Municipale**

06.50.33.73.26

Renfort

**V-7-3 Agents Communaux****Baudry Aurélie, Agent Administratif**

06.34.18.07.68 – 02.51.40.21.71

Accueil population, relais et coordination entre les membres du CM et les autorités.

**Gasnier Bruno, Agent Technique**

06.77.82.28.73

Assistant du responsable de matériel, ouverture des locaux, mise à disposition du véhicule et du matériel.

**V-7-4 Administrés**

Aider les responsables du matériel, dégager les routes, installer des panneaux de signalisations, des tables, des chaises...

**Mainard Yane, Rue de Meslon**

06.76.54.49.75 – 02.51.07.05.53

**Pasquier Pierre (en attente d'un retour), Cité des Tonnelles**

02.51.40.27.50

**Guinaudeau Joël (en attente d'un retour), Rue de Ste Cécile**

02.51.40.21.91

**V-7-5 Entités d'aide aux populations nécessitant une attention particulière****ADMR, 20 Rue Nationale, 85110 Chantonnay**

02.51.94.32.03

**V-7-6 Etablissements hébergeant des populations à risques****Garderie Périscolaire, 31 Rue du Puits, Capacité d'accueil 30**

Bonnaudet Amandine, Présidente

Brard Paméla, Responsable

06.21.93.89.00

**Restaurant Scolaire, 4 Rue de Malvoisine, Capacité d'accueil 60**

Calmus Laurence, Responsable

02.51.40.23.71 – 02.51.40.21.71

**Ecole Publique, 29 Rue du Puits, Capacité d'accueil 25**

Baron Laetitia, Directrice

02.51.40.21.26

## **Ecole Privée, 45 Rue Nationale, Capacité d'accueil 70**

Dupé Chloé & Boudaud Angéline, Directrices

02.51.40.22.75

## **V-7-7 Lieux ouverts au public**

### **Bibliothèque, 31 Rue du Puits**

Brad Paméla, Animatrice

06.76.39.68.42

### **Eglise, 20 Rue Nationale**

Bénéteau Claude, Bénévole

06.30.42.21.39

## **V-7-8 Associations – Moyens Humains & Matériels**

### **Association Départementale Protection Civile (ADPC), 135 Rue Aubigny, 85000 La Roche / Yon**

02.51.62.94.36 – 06.82.90.67.05 – 06.67.21.85.85

Lits, couvertures, poste médical avancé, moyens divers pour nettoyage

### **Croix Rouge Française (Délégation Locale), 159 Bd Edouard Branly, 85000 La Roche / Yon**

02.51.37.25.63 - 06.71.72.48.83

### **Secours Catholique (Délégation Départementale), 22 Rue Henri Aucher, 85000 La Roche / Yon**

02.51.37.10.98

### **SNSM**

02.51.58.89.96 - snsmd85@wanadoo.fr

### **CEDRE (Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentielles des eaux) – Centre de Brest**

24H/24H – 02.98.33.10.10 – [contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)

## **V-7-9 Gestionnaires de réseaux et opérateurs de services publics**

### **Orange**

3901 – 08.00.08.30.83

### **Enedis – Unité Vendée, Rond-Point de l'Atlantique, 85000 La Roche / Yon**

02.51.36.40.00 – 02.51.36.40.12

### **Véolia Eau**

02.51.40.00.00

### **Saur**

02.53.59.40.09

### **Lyonnaise des Eaux**

08.10.88.78.87

### **Nantaise des Eaux**

09.77.40.86.08

**Direction des Infrastructures Routières, La Roche sur Yon**

02.51.44.40.03

**Réseau Ferré de France (RFF)**

02.53.94.37.01 – 06.07.95.80.84

**SNCF La Roche sur Yon**

02.51.38.55.48 – 06.10.62.61.28

### **V-7-10 Services de l'Etat**

**D.D.Protection des Populations**

02.51.47.10.00

**ARS (Agence Régionale de Santé)**

Plateforme Régionale de veille et d'urgences sanitaires 24H/24H

N° Vert : 0800 277 303

ars44-alerte@ars-sante.fr

### **V-7-11 Entreprises & Artisans**

**Agro Bocage, Rue des Roches**

M. Brosset

02.51.40.24.97

Chariot Télescopique

**Guinaudeau TP, Rue des Roches**

M. Guinaudeau Romain

02.51.40.24.93 – 06.18.42.35.44

Chariot Télescopique, pelleteuse, mini pelle, camion, tracteur et semi-remorque, groupe électrogène

### **V-7-12 Agriculteurs & Aviculteurs**

**Blanchard Cyrille, Impasse de l'Ouche à Baud**

02.51.40.28.93 – 06.72.89.86.24

Tracteur, remorque, élévateur

### **V-7-13 Commerces pouvant fournir de la nourriture**

**Leclerc, Zone Polaris, 85110 Chantonnay**

M. Bernier

02.51.34.41.60

**Hyper U, Av. G. Clémenceau, 85110 Chantonnay**

M. Puaud

02.51.47.94.79

**Lidl, 89 Av. Mgr Batiot, 85110 Chantonnay**

01.88.24.70.70

## **V-7-14 Moyens Humains & Matériels Médicaux & Sociaux**

**Centre Médical Epidaure, 85110 Chantonnay**  
02.51.94.32.76

**Cabinet Médical, 85110 St Germain de Prinçay**  
02.51.40.42.13

**Infirmières, 85110 Sainte Cécile**  
Lejeune Nathalie, Guinaudeau Laetitia  
06.60.82.99.00

**Infirmières, ADMR, 85110 Chantonnay**  
02.51.94.34.45

**Pharmacie, 85110 Sainte Cécile**  
M. Dupin Jean-Luc  
02.51.40.20.97

**Pharmacie, 85110 St Germain de Prinçay**  
Mme Ouvrard Céline  
02.51.40.40.50

**Pharmacies, 85110 Chantonnay**  
02.51.94.30.73 – 02.51.94.31.56 – 02.51.94.31.29

## **V-7-15 Lieux d'hébergement**

**Salle des Fêtes André Fonteneau, Place du Calvaire**  
Responsable, Guinaudeau Dany  
02.51.40.25.00 – 06.18.42.35.44

**Ecole Publique, Rue du Puits**  
Directrice, Baron Laetitia  
02.51.40.21.26

**Ecole Privée, Rue Nationale**  
Directrices, Dupé & Boudaud  
02.51.40.22.75

**Restaurant Scolaire, Rue de Malvoisine**  
Responsable, Calmus Laurence  
02.51.40.23.71

**Périscolaire, Rue du Puits**  
Responsable, Brard Paméla  
06.21.93.89.00

## **V-7-16 Transport collectif & sanitaire**

**Taxi Ambulance AGV Jussieu, 85110 Chantonnay**  
02.51.27.85.83

**Taxi Ambulance Chantonnaisienne, 85110 Chantonnay**  
02.51.94.31.98

**Pompes Funèbres Bremand, 85110 Chantonnay**  
02.55.02.04.58

**Pompes Funèbres Chantonnaisienne, 85110 Chantonnay**  
02.51.37.04.73